



# Tarification de la restauration scolaire 2017



Aux familles dont les enfants fréquentent la restauration scolaire,

Vous trouverez ci-joint la tarification de la restauration scolaire pour l'année 2017.

Familles dont la résidence principale est située à Cahors			Familles domiciliées hors Cahors
QF supérieur à <b>511</b>	<b>511</b> < QF > <b>331</b>	QF inférieur à <b>331</b>	
3.95 € /repas	3.29 € /repas	2.31 € /repas	4.25 € /repas

\* applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Votre quotient familial est égal ou inférieur à 511 €, vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit pour la restauration scolaire.

En 2017, la Ville de Cahors va procéder à un ajustement des tarifs de la restauration scolaire devenu nécessaire du fait de la hausse du prix des denrées alimentaires et des matières premières. La Ville a parallèlement décidé de maintenir l'aide à la restauration basée sur les quotients familiaux afin de soutenir les familles les plus modestes et faciliter ainsi l'accès à la restauration scolaire pour tous.

Pour en bénéficier, il faut être domicilié à Cahors et en faire la demande.

Le dossier complet doit être transmis au service de la Vie Scolaire (voir ci-dessous) avant la fin du mois concerné par la facturation. Exemple : avant le 31 janvier pour en bénéficier dès la facturation des repas de janvier (sans effet rétroactif).

Si vous avez bénéficié de cette aide en 2016, il est néanmoins nécessaire de renouveler votre demande.



**Demande à renouveler chaque année !**

## **Demande de tarification dégressive pour la restauration scolaire 2017 pour les enfants scolarisés dans une école publique et domiciliés sur la Commune de Cahors**

Nom de la famille : .....  
(destinataire de la facture de la restauration scolaire)

Téléphone : .....  
(numéro sur lequel vous êtes le plus facilement joignable)

Nom(s) et prénom(s) des enfants concernés : .....  
.....  
.....

Pièces à joindre :

- Attestation CAF ou Attestation MSA datée de 2017.
- Justificatif de domicile (résidence principale) daté de moins de 3 mois.

En cas de dossier non complet, votre demande ne pourra être prise en compte.

Dossier complet à envoyer ou à remettre : SERVICE ACTION EDUCATIVE LOCALE

72 rue Wilson – BP 80281  
46005 CAHORS CEDDEX 9  
Tel : 05-65-20-88-18  
ecoles@mairie-cahors.fr

